

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 MARS 2018 à 20H30**

*Etaient présents* : MM. Annick DUTERTRE - Daniel BELLAYE - Jean-Philippe LAURENT - Gérard LANTENOIS - Didier JOURNET - Cécile MÉRY - Céline SAUCET.

*Excusés* : Thierry GRÉMILLON - Romain BURON - Henri HÉRON

*Secrétaire* : Daniel BELLAYE

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2018**

Sans aucune observation, le compte rendu de la réunion du 23 janvier est adopté à l'unanimité.

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Maine Saosnois figurant dans l'arrêté interpréfectoral DIRCOL 2016 – 0645 en date du 14 décembre 2016 ;

Vu la délibération n°2017/182 de la Communauté de Communes Maine Saosnois en date du 09 novembre 2017 portant sur la définition de la compétence obligatoire de la politique locale commerciale ;

Vu la délibération n°2017/203 de la Communauté de Communes Maine Saosnois en date du 14 décembre 2017 portant sur le maintien des 8 commerces et des 4 logements attenants ;

Vu la délibération n°2017/179 de la Communauté de Communes Maine Saosnois en date du 09 novembre 2017 portant sur la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « sociale enfance jeunesse » ;

Vu la délibération n°2017/180 de la Communauté de Communes Maine Saosnois en date du 09 novembre 2017 portant sur la définition de la compétence optionnelle «Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire» et de la compétence facultative «Programmation Culturelle» ;

Vu la délibération n°2017/181 de la Communauté de Communes Maine Saosnois en date du 09 novembre 2017 portant sur le contenu de la compétence facultative « solidarité » ;

Vu la délibération n°2017/183 de la Communauté de Communes Maine Saosnois en date du 09 novembre 2017 portant sur la restitution de la compétence optionnelle « voirie » aux communes de l'ex-Communauté de Communes du Saosnois ;

Vu la délibération n°2017/204 de la Communauté de Communes Maine Saosnois en date du 14 décembre 2017 portant sur la restitution aux communes des 3 bâtiments scolaires à compter de 2019 ;

Vu la notification en date du 12/02/2018 du Président de la Communauté de Communes aux communes du territoire Maine Saosnois pour l'approbation de la modification des statuts communautaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la décision n°2017/180 du conseil communautaire en date du 09 novembre 2017 sur le contenu de la compétence facultative « Programmation culturelle» à savoir :

➤ Diffusion de spectacles vivants (fonctionnement et investissement) au travers :

↳ De la programmation d'une Saison Culturelle tout public

↳ De la programmation d'une Saison Culturelle jeune public

➤ Arts plastiques : mise en valeur d'œuvres par le biais d'expositions organisées dans le cadre des différents projets menés par les services de la Communauté de Communes.

Soutien aux manifestations suivantes :

↳ Pictoires (René)

## ↳ Automnales et Peintre en liberté (Bonnétable)

### ➤ La diffusion cinématographique.

➤ Accompagnement et soutien aux festivals de Cinéma, Musique et Théâtre : Mamers en Mars, Le Son des Cuivres, Graine d'images junior, Mamers en scène, Festival de Théâtre amateur (St Cosme-en-Vairais)) et Rencontres ciné-vidéo.

➤ Subventions aux associations dont l'objet est principalement lié à une activité Culturelle et selon les critères définis par le Conseil Communautaire.

Ces subventions ont pour vocation d'accompagner les pratiques amateurs ou la création de spectacles.

Ces subventions pourront accompagner la diffusion des associations suivantes :

↳ Centre Culturel du Vairais

↳ Centre Culturel Cantonal de Marolles-les-Braults

↳ Association Culturelle Intercommunale à Bonnétable

- **APPROUVE** les décisions de la délibération n°2017/181 du conseil communautaire en date du 09 novembre 2017 en matière de compétence facultative « solidarité » à savoir :

### ➤ Action sociale

- Restitution aux communes de la Communauté de Communes de l'ex Communauté de Communes Maine 301

### ➤ Logements

La Communauté de Communes Maine Saosnois reste compétente pour :

- La gestion du parc de logements existant composé de 35 logements (sont compris les logements attenants aux commerces)

- Les Opérations Collectives (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur l'ensemble du territoire

### ➤ Transports

Seuls les transports en lien avec une compétence intercommunale (enfance jeunesse, culture, tourisme) resteront à la charge de la Communauté de Communes Maine Saosnois à compter de l'année scolaire 2018/2019.

L'organisation des autres transports sera restituée aux communes à compter de l'année scolaire 2018/2019, à savoir :

\*transport de séniors pour le déjeuner à l'EPAHD de Marolles-les-Braults, transports vers les marchés de Mamers et de Marolles-les-Braults.

\*transport des scolaires des écoles maternelles et primaires pour les activités scolaires (hors restaurants municipaux),

\*transport pour les organismes œuvrant dans le domaine de l'insertion/recherche d'emploi

### ➤ Fourrière animale

La Communauté de Communes Maine Saosnois reste compétente en matière de :

- Gestion des animaux errants

- **APPROUVE** la décision de la délibération n°183 du conseil communautaire en date du 09 novembre 2017 sur la restitution aux communes de l'ex Communauté de Communes du Saosnois de la compétence « voirie » à compter du 01/01/2018 ;

- **APPROUVE** la décision de la délibération n°204 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2017 portant sur la restitution aux communes des 3 bâtiments scolaires à compter du 01/01/2019 ;
- **APPROUVE** la modification des statuts de la communauté de communes Maine Saosnois tels qu'annexés à la présente délibération ;

### **TRAVAUX SUR PLACE DE LA BASCULE : Sollicitation de subvention LEADER**

Afin de pouvoir compléter le dossier de demande de subventions concernant les travaux qui vont être réalisés pour l'aménagement de la place, Madame le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir adopter un plan de financement prévisionnel.

DETR	23 300 €
TDIL Réserve Parlementaire	15 000 €
FEADER Programme Leader	50 000 €
Conseil Régional	25 000 €
Conseil départemental	25 000 €
Autofinancement prévisionnel	89 339 € + 19 579 € de frais
<b>TOTAL ESTIME DU PROJET HT</b>	
Hors frais d'étude	227 639 €
Frais d'étude inclus	247 218 €

Après avoir pris connaissance du plan ci-dessus, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- RAPPEL l'approbation au projet comme indiqué dans les précédentes délibérations.
- VALIDE le plan de financement présenté.
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention Leader auprès du Pays du Perche Sarthois.
- PRECISE que si les subventions attribuées sont inférieurs aux montants sollicités, l'autofinancement de la commune prendrait en charge la différence.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – Commune**

*(6 votants sous la présidence de M. Daniel BELLAYE – Madame le Maire ayant établi le C.A. n'a pas le droit de le voter)*

#### **FONCTIONNEMENT**

Recettes	308 266.41 €
Dépenses	219 127.07 €

Résultat de l'exercice	89 139.34 €
------------------------	-------------

Report du résultat N-1 (002)	199 847.96 €
------------------------------	--------------

#### **INVESTISSEMENT**

Recettes	76 156.01 €
Dépenses	53 204.48 €

Solde d'exécution (excédent)	22 951.53 €
------------------------------	-------------

Report du résultat N-1 (001)	- 39 921.47 €
------------------------------	---------------

Solde à reporter (001) 2018	- 16 969.90 €
-----------------------------	---------------

Restes à réaliser en dépenses	- 386 830.80 €
Restes à réaliser en recettes	153 300.00 €

Excédent de fonctionnement	288 987.30 €	Besoin de financement	- 250 500.74 €
----------------------------	--------------	-----------------------	----------------

A l'unanimité des membres votants, le compte administratif 2017 est approuvé.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – Commune**

Le compte de gestion 2017 dressé par Messieurs SOUBIRAN et BUCHET, trésoriers, présentant les mêmes résultats que le compte administratif, n'appelle ni observation ni réserve. Il est donc approuvé à l'unanimité des membres votants.

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 – Commune**

Compte tenu du <u>déficit d'investissement 2017 de</u>	16 969,90 €
des restes à réaliser en dépenses pour	386 830,80 €
des restes à réaliser en recettes pour	153 300,00 €

il y a lieu de prévoir une affectation de résultat de 250 500,74 € pour régler les dépenses d'investissement 2017.

L'**excédent de fonctionnement** sera alors repris au budget 2018 pour **38 486,56 €**, de même que le **déficit d'investissement** pour **16 969,94 €**.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – Assainissement**

(6 votants sous la présidence de M. Daniel BELLAYE – Madame le Maire ayant établi le C.A. n'a pas le droit de le voter)

#### EXPLOITATION

Dépenses	386.83 €
Recettes	1 579.82 €

Résultat **1 192.99 €**

Report Résultat N-1 (excédent)	8 875.84 €
--------------------------------	------------

#### INVESTISSEMENT

Dépenses	152.74 €
Recettes	386.83 €

Résultat **234.09 €**

Report Résultat N-1 (excédent)	13 224.55 €
--------------------------------	-------------

**clôture** 13 458.64 €

Restes à réaliser	1 269.00 €
-------------------	------------

**Excédent d'exploitation** 10 068.83 €

Solde d'exécution 12 189.64 €

A l'unanimité des membres votants, le compte administratif 2017 est approuvé. Il présente un excédent d'exploitation de 10 068,83 € et un excédent d'investissement de 13 458,64 €.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – Assainissement**

Le compte de gestion 2017 dressé par Messieurs SOUBIRAN et BUCHET, trésoriers, présentant les mêmes résultats que le compte administratif, n'appelle ni observation ni réserve. Il est donc approuvé à l'unanimité des membres votants.

### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017 – Assainissement**

La section d'investissement présentant un excédent, et n'ayant pas de restes à réaliser, l'affectation sera de 00 €; les résultats de chacune des sections d'exploitation et d'investissement seront repris tels que figurant au compte administratif 2017 soit :

- Investissement – recettes (001) pour 13 458,64 €.
- Exploitation – recettes (002) pour 10 068,83 €.

### **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**

Madame le Maire rappelle que les orientations budgétaires 2018, chiffrées par la commission finance sont principalement :

- Les travaux de restauration du chœur de l'église
- Les travaux d'aménagement de la place de la Bascule.

- Changement de 5 radiateurs pour l'école ainsi que la Mairie.
- Travaux de voirie avec la réfection des chemins de la Couperie, La Plumardière ainsi que l'accès à l'habitation de M. Simon.

Selon les disponibilités financières de la commune, il pourrait être envisagé des travaux de rénovation du cimetière avec la réfection des allées et l'aménagement d'un espace cinéraire. Ces travaux seront réalisés en 2019 si l'encours financier était insuffisant.

Concernant le budget assainissement :

- Etude diagnostique en vue du renouvellement de notre système d'épuration.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des suggestions quant aux investissements ou autres dépenses à inscrire au BP 2018.

Céline SAUCET, précise qu'il serait peut être utile d'investir dans des panneaux de signalisations afin de faciliter l'accès à certains lieux précis (ex : salle polyvalente, école, mairie...).

Gérard LANTENOIS demande s'il est possible de nettoyer la statuette du monument aux morts.

Concernant l'église :

- Madame le Maire va également reprendre contact avec le Perche Sarthois qui avait proposé d'installer un panneau de signalisation spécifique à ce type de monument.
- Il conviendra aussi de prendre contact avec le Conseil Départemental pour remplacer l'actuel abribus dont l'esthétique est totalement inadaptée aux abords d'un monument classé.
- Il sera également nécessaire de prévoir le nettoyage de la toiture (présence de mousse).

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir donner un accord de principe sur la nature et le montant des subventions qui seront attribués au titre de l'année 2018 par la commune. Ce point sera validé par délibération au moment du vote du Budget.
- Les travaux du local communal devant accueillir l'ostéopathe ont bien avancés. Les peintures doivent être réalisées cette semaine.
- Les habitants des lieudits « Bourdelaine » et « La Haize », se plaignent de l'état du chemin desservant leur habitation. Gérard LANTENOIS va se rendre au lieudit « Bourdelaine » accompagné de Madame le Maire. Jean-Philippe LAURENT précise que le chemin de « La Haize » est un des chemins communaux les moins détériorés. De plus des travaux de réfection du fossé ont été réalisés en 2015. Madame le Maire rappelle que l'entretien des chemins communaux n'est pas une charge obligatoire pour les communes. Néanmoins, la commune accepte de mettre à disposition des habitants, désirant entretenir leur chemin, du voutré.
- Gérard LANTENOIS demande si nous avons des nouvelles du projet de restauration des croix du lieudit Launay, engagé par M. Yvon. Nous allons reprendre contact avec lui. Il précise également que des dépôts sauvages de toutes sortes se poursuivent aux abords des containers à verres. Comme évoqué lors de la dernière réunion de Conseil un arrêté municipal va être pris dans la semaine.
- La semaine prochaine, à l'occasion du « Printemps des rillettes », les charcuteries PISSOT et DAMANGE, offriront des rillettes à la cantine scolaire.